Université Paris Nanterre
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
ARR : 2019/00093

Nanterre, le 18 juin 2019

Le Président de l'Université
Paris Nanterre
À
Mesdames et Messieurs les usagers de l'Université
Paris Nanterre

SCUIO-IP - Election des représentants des usagers au titre des UFR, IUT et autres composantes le 1er juillet 2019 - Début de mandat : 12 juillet 2019

Il est procédé à un appel à candidature pour **les deux sièges de représentant-e-s des usagers au titre des UFR, IUT et autres composantes** au conseil du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation Et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP).

Les représentant-e-s des usagers sont désigné-e-s par les membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique (CFVU). Ils-elles sont élu-e-s pour un mandat de 2 ans renouvelable à la majorité des membres présents ou représentés.

- **ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DU SCUIO-IP :**

Le Conseil du SCUIO-IP émet des avis notamment sur :

- Les orientations de la politique universitaire qui relèvent des missions du service,
- Le projet de budget du service,
- Le rapport annuel d'activité du service,
- Les projets de convention issus des actions du service,
- L'offre de formation du service (tutorat, ateliers méthodologiques, ...)
- La nomination du Directeur-rice du service

Le Conseil se prononce sur le règlement intérieur du service, s'il y a lieu.

- **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DU SCUIO-IP :**

Le Conseil du SCUIO-IP se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Directeur-rice du SCUIO-IP ou en séance extraordinaire à la demande d'au moins un tiers de ses membres en exercice.
Tout membre du conseil peut, en cas d'absence ou d'empêchement temporaire, se faire représenter par un mandataire de son choix, à la condition qu'il soit membre du conseil, dans la limite de deux procurations. Les avis sont rendus à la majorité des membres présents ou représentés.
Le Conseil ne peut valablement siéger que si la moitié des membres en exercice est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion doit avoir lieu dans un délai maximum d'un mois, qui se tient alors sans condition de quorum.
L'ordre du jour est établi par le Directeur-rice.
Les réunions du Conseil sont présidées par le Président de l'université ou son représentant.

Les candidatures peuvent être accompagnées d'une profession de foi et devront être envoyées complètes au plus tard le : lundi 1er juillet 2019 lors de la CFVU et avant l'élection

Soit remises en main propre (Du lundi au jeudi de 9h30 à 17h)

Soit transmises par courrier (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles (Bâtiment Pierre Grappin (B) - Bureau B706 – 7ème étage)

200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX

Contact : election@liste.parisnanterre.fr

Le Président de l'Université
M. BALAUDÉ

PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature

Université Paris Nanterre
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles

ÉLECTION DES USAGERS AU CONSEIL DU SCUIO-IP

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

SCRUTIN DU LUNDI 1er JUILLET 2019

Date limite de dépôt : **lundi 1er juillet 2019 lors de la CFVU et avant l'élection**

Les déclarations de candidatures individuelles doivent être adressées dûment complétées et signées,

- soit déposées directement auprès du Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles (SAJI) de l'Université Paris Nanterre par la ou le candidat.e.
- soit envoyées à l'adresse suivante, envoi doublé d'un mail (**election@liste.parisnanterre.fr**) :

Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles (SAJI) (Mme de BEARN
Bâtiment Pierre Grappin (B) - Bureau B706 – 7ème étage)
Université Paris Nanterre
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex

Pièce à joindre obligatoirement : copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte d'étudiant, carte de séjour ou permis de conduire exclusivement).

Je soussigné(e) (NOM Prénom) : .....

Demeurant : .....

CP – Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Déclare être candidat-e à l'élection des usagers au conseil du SCUIO-IP et signer cet acte de candidature en pleine connaissance des effets de droit.

☐ Profession de foi *(facultative)*

Fait à Nanterre le .....

Signature originale :

NB : Toute candidature arrivée hors délai sera considérée comme nulle et non avenue, et en tout état de cause, la régularité des documents de candidature relève exclusivement de la responsabilité des candidats.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel dont la finalité est la gestion des candidatures aux élections. Afin de favoriser une large diffusion des informations relatives aux candidatures, vos données nominatives, les professions de foi et le cas échéant l'appartenance ou le soutien syndical, seront diffusés sur le site intranet « election@liste.parisnanterre.fr ».

☐ ***En cochant cette case, vous acceptez la diffusion sur l'intranet de votre appartenance syndicale ou du soutien syndical reçu.***

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004, vous bénéficiez à tout moment d'un droit d'accès à vos données. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement informatique envisagé. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à election@liste.parisnanterre.fr.

Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : **election@liste.parisnanterre.fr**